

Chapitre Ier : Conditions d'aptitude physique à la profession de marin.

Santé et PNCVT	Coaching et Développement Personnel	Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes
Mouvements Évangéliques	Lois et décrets (LODA)	En vigueur

Date	07/12/2000
Juridiction / Nature	ARRETE
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006102947

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] particulier de chaque cas, certaines formes de dysendocrinie légère pourront être jugées compatibles avec la navigation suivant leur étiologie, leur retentissement fonctionnel et leurs implications thérapeutiques [...]

[...] Toute affection gynécologique qui, par son entité, son évolution, ses exigences thérapeutiques, peut faire courir un risque certain à un sujet susceptible de se trouver professionnellement hors de tout [...]

[...] Entraînent l'inaptitude à la navigation, partielle ou totale, temporaire ou définitive : - toute affection susceptible de créer par son entité morbide, son potentiel évolutif ou ses implications thérapeutiques [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE du 7 décembre 2000, « Chapitre Ier : Conditions d'aptitude physique à la profession de marin. ». Disponible sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006102947> (consulté le 30 août 2026).